

Ligue - Montées, descentes, forfaits, pénalités, à rejouer... tout ce qu'il faut savoir sur la saison 2015-2016

Une semaine après la reprise de tous les championnats de ligue, un condensé des principales règles sportives qui vont régir la saison ne semble pas forcément inapproprié. Bien entendu ce résumé est à imprimer et à conserver précieusement, même s'il n'a aucune valeur contractuelle (seuls les textes officiels de Ligue font foi, avec applications et décisions des différentes commissions compétentes). (par G.V.)

Divisions et nombre de clubs seniors

- Division Honneur : 14 équipes groupées en une poule unique.
- Division Honneur Régionale : 24 équipes groupées en deux poules de 12 équipes.
- Promotion Honneur : 48 équipes groupées en quatre poules de 12 équipes.
- Promotion Ligue : 72 équipes groupées en six poules de 12 équipes.

Cotation

- **Match gagné** : 4 points
- **Match nul** : 2 points
- **Match perdu** : 1 point
- **par Pénalité** : 0 point
- **par Forfait** : moins 1 point

Classement dans la poule.

En cas d'égalité de points, le classement des clubs est établi dans l'ordre chronologique suivant :

- 1/ points des matches joués entre les équipes ex aequo (phases aller et retour).
- 2/ différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune d'elles au cours des matches qui les ont opposés en phases aller et retour.
- 3/ classement dans le challenge du fair-play.
- 4/ différence de buts sur tous les matches.
- 5/ plus grand nombre de buts marqués sur tous les matchs.
- 6/ club le plus anciennement affilié à la FFF.
- 7/ match supplémentaire sur terrain neutre avec éventuellement des prolongations et des tirs au but.

Classement dans la division.

1/ Titres de champions régionaux (dans le cas de plusieurs poules dans la même division) :

- **Division Honneur Régionale** : vainqueur de la rencontre opposant les premiers de chaque poule.
- **Promotion Honneur et Promotion Ligue** : meilleur classement établi selon les critères suivants,
 - a/ nombre de points obtenus dans les rencontres aller et retour, qui ont opposé dans chaque poule le premier aux quatre autres clubs les mieux classés et pris en compte.
 - b/ différence de buts marqués et encaissés lors de ces rencontres.
 - c/ classement dans le challenge du fair-play.
 - d/ plus grand nombre de buts marqués lors de ces rencontres.
 - e/ moins grand nombre de buts concédés lors de ces rencontres.
 - f/ club le plus anciennement affilié à la FFF.

2/ Autres places dans la division :

Les autres places dans la division seront attribuées, entre les équipes classées à la même place dans la poule, en fonction des critères suivants :

- a/ quotient, points par nombre de matches joués.
- b/ différence de buts marqués et encaissés.
- c/ classement dans le challenge du fair-play.
- d/ quotient nombre de buts marqués par nombre de matches joués.
- e/ club le plus anciennement affilié à la FFF.
- f/ match supplémentaire entre les équipes concernées (avec prolongations et tirs au but).

Montées et descentes

DIVISION HONNEUR

- Le premier monte en CFA2.
- Les deux derniers descendant en DHR.

En cas de descentes supplémentaires de clubs de CFA 2, il y aura autant de descentes supplémentaires nécessaires pour maintenir la poule à 14 équipes.

DIVISION HONNEUR REGIONALE

- Le premier de chaque poule monte en DH.
- Les deux derniers de chaque poule descendant en PH.

En cas de descentes de plus de deux équipes de Division Honneur, il y aura autant de descentes supplémentaires pour maintenir les poules à 12 équipes.

PROMOTION HONNEUR

- Le premier de chaque poule monte en DHR.
- Les deux derniers de chaque poule descendant en PL.

En cas de descentes de plus de quatre équipes de DiHR, il y aura autant de descentes supplémentaires pour maintenir les poules à 12 équipes.

PROMOTION LIGUE

- Le premier de chaque poule et les deux meilleurs seconds de la division montent en PH.
 - Les deux derniers de chaque poule descendant en Excellence District.
- En cas de descentes de plus de huit équipes de Promotion Honneur, il y aura autant de descentes supplémentaires pour maintenir les poules à 12 équipes.
Les vacances seront comblées, si nécessaire, par le repêchage du (des) meilleur(s) 11ème et du (des) meilleur(s) 12ème.

Cas particuliers

Les équipes appelées à combler les vacances des divisions supérieures, seront prises parmi les équipes classées deuxième de leur poule en fonction de leur classement dans la division, sauf pour l'accession en PL.

Les équipes descendantes ne seront repêchées qu'au cas où toutes les équipes classées deuxièmes des poules de division inférieure auront accédé à la division supérieure ou refusé leur accession.

Si une équipe refuse une montée ou si une équipe demande à être rétrogradée, elle ne pourra en aucun cas prétendre à l'accession en division supérieure la saison suivante, même si elle en a gagné le droit.

Dans le cas où il serait prévu que deux équipes accéderait à la division supérieure et ne pourraient monter pour des motifs divers ou qu'une place serait laissée vacante, il sera fait appel à la suivante sans que celle classée quatrième puisse prétendre à l'accession si la troisième refusait ou ne pouvait monter

Équipes réserves

Lorsqu'une équipe première descend dans une division où se trouve son équipe réserve, cette dernière est automatiquement rétrogradée, même si elle a obtenu le droit de monter sportivement. Lorsqu'une équipe réserve monte dans une division où se trouve son équipe première, son accession est refusée et elle est remplacée par l'équipe classée suivante.

Forfaits, matchs remis, à rejouer, pénalités etc.

Matches perdus par pénalité

L'équipe ayant match gagné par pénalité, bénéficie du maintien des buts marqués au cours de la partie, dont le nombre est en tout état de cause fixé à un minimum de trois.

Les buts marqués au cours de la rencontre par l'équipe du club fautif sont annulés.

Forfaits

En cas d'absence de l'une ou des deux équipes à l'heure prévue par l'organisme officiel pour le début de la rencontre, le forfait de l'une ou des deux équipes est constaté par l'arbitre **15 minutes après l'heure fixée pour le commencement de la partie.**

Une équipe se présentant sur le terrain pour commencer un match **avec moins de huit joueurs**, sera déclarée forfait. Si une équipe, en cours de partie, se trouve réduite à moins de huit joueurs, ou si elle abandonne volontairement le terrain en cours de partie, elle sera déclarée battue par pénalité.

Les équipes seniors seront déclarées forfait général au deuxième forfait constaté

Les équipes déclarées forfait en championnat seront soumises à la diminution d'un point au classement

Toute équipe déclarant ou déclarée forfait général sera classée dernière de sa poule, descendra de division la saison suivante et tous les points marqués contre elles seront annulés. **Si toutefois le forfait général est déclaré ou prononcé après la fin des matches de la phase aller des championnats :**

a/ l'équipe intéressée descendra de deux divisions.

b/ les points marqués contre elle lors de la phase aller seront maintenus. Par contre ceux de la phase retour seront annulés.

Le forfait général d'un club en championnat entraîne d'office le forfait général de toutes les équipes et de toutes les épreuves.

Par dérogation aux dispositions ci-avant, toute équipe déclarant ou déclarée forfait dans l'une des deux dernières journées d'un championnat, sera rétrogradée en fin de saison, sauf cas de force majeure laissé à l'entière appréciation de la commission compétente.

Dans le cas où ladite équipe serait en position de relégable, elle rétrogradera de deux divisions, sauf cas de force majeure laissé à l'entière appréciation de la commission compétente.

Match à rejouer

Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale et :

- 1). qui n'est pas parvenue à un terme réglementaire ou,
- 2). qui s'est terminée par un résultat nul alors qu'elle devait fournir un vainqueur ou,
- 3). qui a eu un résultat annulé ultérieurement par décision d'une instance officielle ordonnant qu'elle soit à rejouer.

Pour les matches à rejouer, seuls peuvent y prendre part les joueurs qualifiés à la date de la première rencontre.

Match remis

1/ Un match remis est une rencontre qui, pour une cause quelconque, et à la date initiale qui lui a été impartie, n'a pu avoir un commencement d'exécution.

Pour la qualification des joueurs, c'est la nouvelle date fixée pour le match qui intervient.

Suspension de joueur dans le cas de match remis ou à rejouer.

Dans une telle situation, le joueur pénalisé doit exclure du compte de matches interdits celui remis ou à rejouer, pour y incorporer celui ou ceux suivant immédiatement la rencontre remise ou à rejouer, et effectivement joués par son équipe.